COMMUNIQUE

REDUCTION DU CAPITAL SOCIAL DE 15 680 000 000 FRANCS PAR ABSORPTION PARTIELLES DES PERTES

Lors de l'Assemblée Générale tenue le 26 août 2024, les actionnaires de **SUCRIVOIRE** ont décidé de procéder à une réduction du capital social par résorption partielle des pertes de la société à hauteur de quinze milliards six cent quatre-vingts millions **(15 680 000 000) Francs CFA**, considérant les pertes qui s'élèvent au 31 décembre 2023 à un montant de 29 504 574 469 FCFA et statuant aux conditions de quorum requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires.

En conséquence :
- Le montant des pertes demeurant au bilan est de 13 824 574 469 FCFA ;
- Le capital social, actuellement de 24 500 000 000 FCFA, **a été réduit à 8 820 000 000 FCFA**.
- La valeur nominale des actions passe de 1250 FCFA à **450 FCFA.**

Libellés	Pré-réduction	Post-réduction
Capital Ancien	24 500 000 000	8 820 000 000
Valeur nominale	1250	450
Nombre d'actions	19 600 000	19 600 000

La réduction de capital a été réalisée à la date du 18 novembre 2024.

SUCRIVOIRE remercie tous ses actionnaires ainsi que l'ensemble des investisseurs du marché financier régional.

Fait à Abidjan, le 21 février 2025

Pierluigi PASSERA
Directeur Général

SUCRIVOIRE
BP 8484 ABIDJAN 01 - COTE D'IVOIRE
Tél. : 27 21 75 75 34 - Fax : 27 21 75 75 87